



La Déclaration T2 abrégée

Qui peut utiliser la *Déclaration T2 abrégée*?

La *Déclaration T2 abrégée* est une version simplifiée du formulaire *T2 – Déclaration de revenus des sociétés*. Il y a deux catégories de sociétés qui peuvent utiliser cette déclaration :

- une société privée sous contrôle canadien tout au long de l'année d'imposition qui a, aux fins de l'impôt sur le revenu pour l'année, un revenu net égal à zéro ou une perte nette;
- une société exonérée d'impôt selon l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (par exemple une organisation à but non lucratif).

De plus, la société doit remplir **toutes** les conditions suivantes pour pouvoir utiliser cette déclaration :

- elle a un établissement stable dans une seule province ou un seul territoire;
- elle ne demande aucun crédit d'impôt remboursable (sauf un remboursement d'acomptes provisionnels versés);
- elle n'a ni reçu ni versé de dividendes imposables;
- elle produit sa déclaration en monnaie canadienne;
- elle n'a pas un débit d'impôt transitoire de l'Ontario;
- elle n'a pas une somme calculée selon l'article 34.2 de la *Loi fédérale*.

Utilisez le formulaire *T2 – Déclaration de revenus des sociétés* si la société ne correspond pas à l'une de ces deux catégories ou ne remplit pas les conditions énumérées ci-dessus.

Sauf pour les sociétés du Québec et de l'Alberta, la *Déclaration T2 abrégée* sert aussi de déclaration de revenus provinciale ou territoriale.

Que devez-vous joindre à la *Déclaration T2 abrégée*?

Vous devez joindre les trois annexes suivantes à la déclaration* :

- l'annexe 100, *Renseignements du bilan*, indiquant la situation financière de la société à la fin de l'année d'imposition;
- l'annexe 125, *Renseignements de l'état des résultats*, indiquant les revenus et les dépenses pour l'année (si la société n'a pas gagné de revenus ou n'a pas engagé de dépenses, indiquez simplement « pas de revenus » ou « pas de dépenses »);
- l'annexe 141, *Liste de contrôle des notes*, pour toutes notes afférentes aux états financiers et pour identifier l'auteur des états financiers.

*Vous n'avez pas à joindre ces annexes si votre société est inactive (vous avez répondu **oui** à la ligne 280) et qu'il n'y a pas de renseignements à inscrire au bilan ou à l'état des résultats. Par contre, elles seront acceptées si produites.

Selon le cas, vous devrez annexer d'autres formulaires ou annexes, par exemple l'annexe 1, l'annexe 8 et l'annexe 50. Pour en savoir plus, lisez la page 2 de la *Déclaration T2 abrégée* et le guide T2. Pour votre commodité, vous trouverez ci-joint la version abrégée de l'annexe 1.

Remarque

Si vous avez besoin d'un exemplaire du guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*, et des autres annexes, allez à canada.ca/arc-formulaires ou composez le **1-800-959-7775**. Si vous avez besoin d'explications pour remplir cette déclaration, communiquez avec notre service de renseignements aux entreprises au **1-800-959-7775**.



Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu

Protégé B une fois rempli

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
-------------------	---------------------	--

- Cette annexe est utilisée pour faire le rapprochement entre le revenu net (la perte nette) de la société selon les états financiers et le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Pour en savoir plus, consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

Revenu net (perte nette) après impôts et éléments extraordinaires selon la ligne 9999 de l'annexe 125. A

Additionnez :

Provision pour impôts – courants	101	_____
Provision pour impôts – différés	102	_____
Amortissement des biens corporels	104	_____
Amortissement des biens incorporels	106	_____
Récupération de la déduction pour amortissement – annexe 8	107	_____
Somme à inclure dans le revenu selon le sous-alinéa 13(38)d)(iii) – annexe 10.	108	_____
Perte sur disposition d'actifs	111	_____
Dons de bienfaisance et autres dons – annexe 2	112	_____
Gains en capital imposables – annexe 6	113	_____
Amortissement de l'inventaire – fin de l'année	117	_____
Frais de repas et de représentation non déductibles	121	_____
Autres réserves selon les lignes 270 et 275 de l'annexe 13	125	_____
Revenu ou perte aux fins de l'impôt – sociétés de personnes	129	_____
Revenu ou perte aux fins de l'impôt – coentreprises	132	_____

Autres ajouts (si vous manquez d'espace, joignez des annexes supplémentaires) :

	1 Description	2 Montant
	605	295
1.		
2.		
3.		
4.		
Total de la colonne 2		296

Total des lignes 101 à 132 et de la ligne 296. **500** B

Total partiel (montant A plus montant C) C

Total partiel (montant A plus montant C) D

Déduisez :

Créance irrécouvrable	304	_____
Part dans le revenu de filiales ou de sociétés affiliées	306	_____
Revenu comptable de coentreprises	348	_____
Revenu comptable de sociétés de personnes	349	_____
Gain sur disposition d'actifs selon les états financiers	401	_____
Déduction pour amortissement – annexe 8	403	_____
Perte finale – annexe 8	404	_____
Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise – annexe 6	406	_____
Retenues	408	_____
Autres réserves selon la ligne 280 de l'annexe 13	413	_____
Paiements à un régime de revenu différé – annexe 15	417	_____
Dépenses de constitution en société selon l'alinéa 20(1)b).	418	_____

Autres déductions (si vous manquez d'espace, joignez des annexes supplémentaires) :

	1 Description	2 Montant
	705	395
1.		
2.		
3.		
4.		
Total de la colonne 2		396

Total des lignes 304 à 418 et de la ligne 396. **510** E

Revenu net (ou perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu – montant D moins montant F F

Total des lignes 304 à 418 et de la ligne 396. **510** G

Inscrivez le montant G à la ligne 300, page 1 de la *Déclaration T2 abrégée*. Si le montant G est positif, et que la société n'est pas exonérée d'impôt selon l'article 149, produisez la *T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.



Déclaration T2 abrégée (années d'imposition 2017 et suivantes)

- Ce formulaire est utilisé comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, à moins que la société soit située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.
- Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Cette déclaration peut tenir compte de modifications qui n'étaient pas adoptées au moment de la publication.
- Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'*Index général des renseignements financiers (IGRF)*, à votre centre fiscal ou votre bureau des services fiscaux. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.
- Pour plus de renseignements, visitez le canada.ca/impots ou consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

055 N'inscrivez rien ici

Identification

Numéro d'entreprise (NE) **001** _____ R C _____

Nom de la société **002** _____

Adresse du siège social

L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? **010** 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez les lignes 011 à 018.

011 _____
012 _____
Ville _____ Province, territoire ou État _____
015 _____ **016** _____
Pays (autre que le Canada) _____ Code postal _____
017 _____ **018** _____

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social)

L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? **020** 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez les lignes 021 à 028.

021 a/s de _____
022 _____
023 _____
Ville _____ Province, territoire ou État _____
025 _____ **026** _____
Pays (autre que le Canada) _____ Code postal _____
027 _____ **028** _____

Emplacement des livres comptables (s'il diffère de celui du siège social)

L'emplacement des livres comptables a-t-il changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? **030** 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez les lignes 031 à 038.

031 _____
032 _____
Ville _____ Province, territoire ou État _____
035 _____ **036** _____
Pays (autre que le Canada) _____ Code postal _____
037 _____ **038** _____

040 Genre de société à la fin de l'année d'imposition

- 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC)
- 2 Autre société privée
- 3 Société publique
- 4 Société contrôlée par une société publique
- 5 Autre société (précisez) _____

085 Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes :

- 1 Une organisation agricole, « un board of trade » ou une chambre de commerce ou un cercle ou une association à but non lucratif
- 2 Sociétés de recherche scientifique et de développement expérimental à but non lucratif
- 4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149

Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?

Début de l'année d'imposition _____ Fin de l'année d'imposition _____
Année Mois Jour _____ Année Mois Jour _____
060 _____ **061** _____

Y a-t-il eu acquisition de contrôle qui a entraîné l'application du paragraphe 249(4), depuis le début de l'année d'imposition inscrit à la ligne 060?

063 1 Oui 2 Non

Si **oui**, donnez la date d'acquisition de contrôle

Année Mois Jour _____
065 _____

La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon le paragraphe 249(3.1)?

066 1 Oui 2 Non

S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes?

067 1 Oui 2 Non

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une :
constitution en société?

070 1 Oui 2 Non

fusion?

071 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez et joignez l'annexe 24.

Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante?

072 1 Oui 2 Non

Si **oui**, remplissez et joignez l'annexe 24.

Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion?

076 1 Oui 2 Non

Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société?

078 1 Oui 2 Non

Revenu net (ou perte) aux fins de l'impôt sur le revenu selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF.....

300 _____

Administration provinciale/territoriale ..

750 _____

Impôt payé par acomptes provisionnels

840 _____

S'il y a eu paiement d'acomptes provisionnels en trop pour cette année, indiquez le code de remboursement

894

N'inscrivez rien ici

095
096

Pièces jointes

Renseignements sur les états financiers – Utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Selon le cas, vous pourriez avoir à joindre certaines annexes à cette déclaration. Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée.

	Oui	Annexe
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net ou de la perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu?	201 <input type="checkbox"/>	1
(i) Avez-vous joint une annexe montrant la continuité des pertes? ou (ii) Voulez-vous reporter la perte de l'année courante à une année d'imposition précédente?	204 <input type="checkbox"/>	4
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	206 <input type="checkbox"/>	6
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	208 <input type="checkbox"/>	8
La société est-elle liée à d'autres sociétés?	150 <input type="checkbox"/>	9
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	210 <input type="checkbox"/>	10
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de la société? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	162 <input type="checkbox"/>	11
La société demande-t-elle des réserves déductibles?	213 <input type="checkbox"/>	13
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	164 <input type="checkbox"/>	14
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements à un régime de prestations aux employés?	165 <input type="checkbox"/>	15
La société est-elle une société privée sous contrôle canadien associée?	160 <input type="checkbox"/>	23
La société (sociétés privées seulement) a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires ou privilégiées de la société?	173 <input type="checkbox"/>	50

Renseignements supplémentaires

La société est-elle inactive?	280	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>
Pécifiez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis. Indiquez le pourcentage du total des recettes approximatif que chaque produit ou service représente.	284	_____	285 _____ %
	286	_____	287 _____ %
	288	_____	289 _____ %
Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition?	295	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>
Si la déclaration a été préparée par un spécialiste en déclarations moyennant des frais, inscrivez son numéro de TED	920	_____	

Attestation

Je, **950** _____, **951** _____, **954** _____
 Nom Prénom Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, au meilleur de ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année d'imposition précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955 _____ **956** _____
 Date (aaaa/mm/jj) Signature du signataire autorisé de la société Numéro de téléphone

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si **non**, fournissez les renseignements ci-dessous **957** 1 Oui 2 Non

958 _____ **959** _____
 Nom de l'autre personne autorisée Numéro de téléphone

Langue de correspondance – Language of correspondence

Indiquez la langue de correspondance en inscrivant **2** pour français ou **1** pour anglais. **990**

Indicate the language of correspondence by entering **2** for French or **1** for English.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047.



Déduction pour amortissement (DPA) (années d'imposition 2006 et suivantes)

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
-------------------	---------------------	--

Pour plus de renseignements, voir la rubrique intitulée « Déduction pour amortissement » dans le *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

La société fait-elle un choix selon le *Règlement 1101(5q)*? **101** Oui Non

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Numéro de catégorie	Fraction non amortie du coût en capital au début de l'année (montant selon la colonne 13 de l'annexe de DPA de l'année précédente)	Coût des acquisitions dans l'année (le nouveau bien doit être prêt à être mis en service) (voir remarque 1 ci-dessous)	Rajustements et transferts (mettez entre parenthèses les montants qui peuvent faire diminuer la fraction non amortie du coût en capital) (voir remarque 2 ci-dessous)	Produit de disposition durant l'année (ne doit pas dépasser le coût en capital)	Fraction non amortie du coût en capital (colonne 2 plus colonne 3 plus ou moins colonne 4 moins colonne 5)	Règle de 50 % (1/2 x l'excédent éventuel du coût net des acquisitions sur la colonne 5) (voir remarque 3 ci-dessous)	Fraction non amortie du coût en capital après réduction (colonne 6 moins colonne 7)	Taux de la DPA % (voir remarque 4 ci-dessous)	Récupération de la déduction pour amortissement (voir remarque 5 ci-dessous)	Perte finale	Déduction pour amortissement (pour la méthode de l'amortissement dégressif, colonne 8 multipliée par colonne 9 ou un montant inférieur) (voir remarque 6 ci-dessous)	Fraction non amortie du coût en capital à la fin de l'année (colonne 6 moins colonne 12)
200	201	203	205	207		211		212	213	215	217	220
Totaux												

- Remarque 1 : Inclure tous les biens acquis dans les années précédentes qui sont maintenant prêts à être mis en service. Ces biens auraient auparavant dû être exclus de la colonne 3. Inscrivez séparément toute acquisition qui n'est pas assujettie à la règle du 50 %. Voir les *Règlements 1100(2)* et (2.2).
- Remarque 2 : Inscrivez dans la colonne 4, « Rajustements et transferts », les montants qui font augmenter ou diminuer la fraction non amortie du coût en capital (colonne 6). Les éléments qui font **augmenter** la fraction non amortie du coût en capital comprennent les montants transférés aux termes de l'article 85 ou transférés au moment de la fusion ou de la liquidation d'une filiale. Les éléments qui font diminuer la fraction non amortie du coût en capital comprennent l'aide gouvernementale que vous avez reçue ou êtes en droit de recevoir au cours de l'année, et la réduction du coût en capital après l'application de l'article 80. (Mettez entre parenthèses les montants qui font **diminuer** la fraction non amortie du coût en capital.) Consultez le Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés, pour d'autres exemples de rajustements et de transferts à inclure dans la colonne 4.
- Remarque 3 : Le coût net des acquisitions correspond au coût des acquisitions (colonne 3) **plus** ou **moins** certains rajustements de la colonne 4. Pour voir les exceptions à la règle du 50 %, lisez le bulletin d'interprétation IT-285, *Déduction pour amortissement – Généralités*.
- Remarque 4 : Inscrivez un taux seulement si vous utilisez la méthode de l'amortissement dégressif. Pour toute autre méthode (p. ex. la méthode de l'amortissement linéaire, selon laquelle les calculs sont toujours faits à partir du coût d'acquisition), inscrivez s/o. Puis, inscrivez dans la colonne 12 le montant que vous demandez.
- Remarque 5 : Pour chaque entrée dans la colonne 10, « Récupération de la déduction pour amortissement », il doit y avoir une entrée correspondante dans la colonne 5, « Produit de disposition durant l'année ». Les règles de récupération et de perte finale ne s'appliquent pas aux voitures de tourisme de la catégorie 10.1.
- Remarque 6 : Si l'année d'imposition compte moins de 365 jours, calculer la DPA au prorata, sauf pour certaines catégories. Pour plus de renseignements à ce sujet, consulter le Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés.

Inscrivez le total de la colonne 10 à la ligne 107 de l'annexe 1.
Inscrivez le total de la colonne 11 à la ligne 404 de l'annexe 1.
Inscrivez le total de la colonne 12 à la ligne 403 de l'annexe 1.



Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
----------------	---------------------	--

Les sociétés privées doivent remplir cette annexe pour tous les actionnaires qui détiennent 10 % ou plus de ses actions ordinaires et (ou) privilégiées.

	Indiquez un seul numéro par actionnaire				
	Nom de l'actionnaire (après le nom, indiquez entre parenthèses si l'actionnaire est une société, une société de personnes, un particulier ou une fiducie)	Numéro d'entreprise (si la société n'est pas enregistrée, inscrivez « PE »)	Numéro d'assurance sociale		
100	200	300	350	400	500
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					